



Prenez 5 minutes...

... pour gagner du temps
et faire des économies !

OPTION 1

Le prélèvement automatique mensuel

Pour étaler
vos règlements

Savez-vous que vous pouvez étaler le paiement de vos prochaines factures d'eau?

en 10
mensualités

Vous choisissez la date à laquelle vous désirez être prélevé dans le mois et chaque année nous préleverons pendant 10 mois un montant équivalent au dixième de vos facturation de l'année précédente. Chaque fin d'année, un échéancier de prélèvement pour l'année à venir vous sera adressé.

Le solde en
1 ou 2 versements

Les deux dernières mensualité seront adaptées selon votre situation:

- Si votre solde est inférieur à une mensualité, vous n'aurez qu'un seul prélèvement au 15 janvier
- Si votre solde est supérieur à une mensualité vous aurez deux prélèvements, chacun de la moitié des sommes dues, au 15 janvier et au 15 février.

OPTION 2

Le prélèvement automatique simple

Vous économisez...

Les frais de timbres ou de mandat

Vous gagnez du temps...

Plus de chèque à faire, ni de mandat à expédier

Vous évitez...

Les oublis, les retards, les problèmes en cas d'absence, les déplacements

Comment?

Vous remplissez le mandat de prélèvement au verso. Nous continuons, bien sûr, de vous adresser vos factures d'eau et, quinze jours plus tard, sauf avis contraire de votre part, nous en prélevons automatiquement le montant sur votre compte

Pour profiter de l'un ou l'autre de ces services, il vous suffit de compléter **au verso** le mandat de prélèvement et de nous le retourner accompagné de votre RIB à
« Eaux de Briis » place de la Libération 91640 Briis-sous-Forges